

Téléphone : 04 - 94 - 37 - 00 - 90

Télécopie : 04 - 94 - 86 - 81 - 72

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VENDREDI 23 AVRIL 2010

L'an deux mille dix, le vendredi 23 du mois d'avril à 18 heures, le conseil municipal de la commune de La Roquebrussanne, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle de la cantine de l'école primaire, sous la présidence de son Maire Monsieur Michel Gros.

Date de la convocation du Conseil : 17 avril 2010

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 15 - **Représentés** : 4 **Votants** : 19 - **Absents** : 4

Conseillers Municipaux présents : Mesdames et Messieurs Michel Gros, Alain Sanglier, Letizia Camier, Lionel Brouquier, Jean-Baptiste Hamiti, Suzanne Baudino, Marinette Nano, Marie-Paule Scalisi, Michel Veroux, Nathalie Wetter, Lionel Nicolas, Odile Guillerme, Gérard Pompey, Denis Carel, Frédéric Le Mort.

Conseillers Municipaux représentés :

Gaël Barrial du Breuil	représenté	par Alain Sanglier
Luc Verney	représenté	par Suzanne Baudino
Jeannette Lesou	représentée	par Jean-Baptiste Hamiti
Christophe Pedoussaut	représenté	par Frédéric Le Mort

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste Hamiti.

Objet n°10 : Charge d'objectif AGIR

La commune de La Roquebrussanne affirme l'ambition d'agir localement sur l'énergie et pour le climat en région Provence – Alpes – Côte d'Azur. Elle souhaite réduire fortement la consommation énergétique du territoire communal ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre, dans le respect des engagements européens, nationaux et régionaux.

S'inscrivant dans le programme régional « AGIR pour l'Energie », La Roquebrussanne qui est une « Commune en marche » se dote aujourd'hui d'une « Charte d'objectifs » qui constituera un guide pour sa réflexion et son action quotidienne.

La commune fait le choix de promouvoir la sobriété et l'efficacité énergétiques et de s'ouvrir aux énergies renouvelables et propres. Elle souhaite amplifier les efforts et les initiatives déjà engagées.

La commune de La Roquebrussanne s'engage sur les orientations stratégiques suivantes :

- assurer une gestion énergétique de son patrimoine qui soit performante et porteuse d'exemplarité pour le territoire communal
- organiser dans cette optique les services municipaux, développer les compétences internes et mobiliser les compétences externes
- informer, associer et mobiliser les citoyens et les acteurs économiques pour une politique Energie Climat locale
- promouvoir un aménagement du territoire communal et une mobilité en son sein qui soient économes et durables
- garantir à long terme un approvisionnement en énergie et en eau de la commune, en synergie avec les partenaires de la commune
- lutter contre la précarité énergétique qui touche une partie de sa population
- valoriser le patrimoine et la culture locale

La commune de La Roquebrussanne portera particulièrement son effort sur les points suivants :

1. Gérer le patrimoine communal efficacement et de manière exemplaire

- Approfondir la connaissance du patrimoine communal dans ses différentes composantes (Bâtiments – Equipements, Eclairage public, Flotte de véhicules), de ses consommations en énergie et en eau, et en assurer un suivi dans le temps de manière simple et accessible
- Inciter à des usages de ce patrimoine qui soient plus économes en énergie et en eau, à travers notamment une inflexion des comportements de leurs utilisateurs
- Planifier et programmer des travaux pertinents, adaptés et réalistes pour améliorer la performance énergétique du patrimoine communal
- S'occuper particulièrement de l'éclairage public et poursuivre les réflexions déjà engagées
- Renforcer l'isolation thermique des bâtiments existants et privilégier l'emploi de matériaux écologiques
- Réfléchir sur l'évolution des modes de chauffage actuels, et notamment sur le devenir des équipements utilisant une énergie fossile et « carbonée » (comme le fuel); sur les potentialités de recourir à des énergies renouvelables et propres (comme le bois) ainsi que sur l'opportunité d'installer des « réseaux de chaleur » pour alimenter certains équipements publics, en appréhendant leurs impacts sur l'environnement.

2. Organiser les services et développer les compétences

- Poursuivre de manière volontariste la mise en place d'un dispositif de suivi des consommations du patrimoine en matière d'énergie et d'eau, engagée avec le concours de l'Econome de flux porté par le Pays de la Provence Verte
- Sensibiliser le personnel communal aux enjeux énergétiques et promouvoir les éco-attitudes, par exemple en renouvelant l'appel aux compétences de l'Espace Info-Energie intervenant sur le territoire
- Former le personnel communal dans ses différentes catégories aux techniques de la maîtrise de l'énergie
- Parfaire l'organisation des services municipaux et notamment de ceux qui sont en contact avec les administrés et qui peuvent jouer un rôle majeur pour la prise en compte des questions énergétiques, comme le Service de l'Urbanisme en amont de l'instruction des permis de construire.

3. Associer et mobiliser les citoyens

- Sensibiliser la population sur les enjeux énergétiques dans les différents aspects de leur vie quotidienne et promouvoir les éco-attitudes
- Favoriser l'information pratique de la population sur les possibilités techniques existantes d'économiser l'énergie
- Cibler particulièrement la population enfantine et la population scolarisée sur la commune, et à travers eux toucher les parents
- S'appuyer pour ce faire sur les dispositifs de concertation existants (comme les commissions extra-municipales) et mobiliser les compétences professionnelles existantes (comme l'Espace Info-Energie)
- Communiquer sur les mesures mises en œuvre par la commune et sur leurs impacts énergétiques obtenus, avec des données objectives.

4. Associer et mobiliser les acteurs économiques

- Associer les différents secteurs de l'économie locale (agriculture, bâtiment, commerce, tourisme ...)
- Valoriser les commerces de la commune qui participent à la Maitrise d'Energie
- Favoriser les circuits de distribution courts
- Mobiliser particulièrement le monde du bâtiment, de la construction et de la réhabilitation, présent ou intervenant dans la commune, sur la qualité environnementale et la performance énergétique du bâti
- Favoriser l'installation sur la commune d'entreprises écologiquement responsables.

5. Planifier et construire la ville énergétiquement performante

- Mener une réflexion sur l'aménagement du territoire communal, les modes d'urbanisation et leurs impacts énergétiques, en s'appuyant notamment sur le Plan local d'urbanisme (PLU)
- S'investir dans le domaine énergétique tout à la fois sur la construction neuve et sur le devenir du parc immobilier existant
- Traiter la question de l'habitat, mais également celle des autres fonctions urbaines (locaux d'activité...)
- Envisager une opération publique d'incitation à la requalification énergétique de l'habitat ancien, notamment dans le centre du village
- Privilégier des opérations d'aménagement globales à haute qualité environnementale et performance énergétique, du type « Eco-quartier », zone d'« Eco-entreprises » ...
- Promouvoir les labels de qualité et de performance environnementale et énergétique auprès des particuliers et des professionnels
- Profiter du dépôt du Permis de construire pour inciter les postulants à l'amélioration de la qualité environnementale et énergétique urbaine.

6. Développer la mobilité durable

- Viser à maîtriser la mobilité automobile
- Promouvoir un usage optimisé des voitures individuelles, notamment par le développement du covoiturage
- Inciter au développement de l'offre et de la fréquentation en matière de transports publics routiers et promouvoir l'inter-modalité
- Favoriser et faciliter la marche à pied et le vélo comme modes de déplacements
- Mettre sur pied une opération du type « Pédibus / Marchons ensemble vers l'Ecole ».

7. Garantir un approvisionnement en énergie et en eau durable

- Prévenir la pollution de l'eau dans le bassin versant Caramy/Isole
- Mener une politique forte sur la ressource en eau du territoire communal, et continuer la politique de maîtrise des fuites
- S'appuyer pour cela notamment sur l'opérateur qu'est le Canal de Provence, en vue de sécuriser l'approvisionnement en eau de la population et de développer l'irrigation agricole
- Approfondir de manière volontariste les potentialités de la Biomasse en général et du Bois Energie en particulier, et participer à la structuration locale d'une filière dans ce domaine
- Poursuivre l'exploration de la filière éolienne sur le territoire communal, en s'appuyant sur l'étude du projet en cours (parc éolien sur le plateau)
- S'intéresser, de manière complémentaire, aux opportunités des différentes filières solaires (thermique, photovoltaïque).

8. Lutter contre la précarité énergétique et développer la solidarité

- S'engager hardiment dans une politique locale de lutte contre la précarité énergétique
- Identifier, qualifier et quantifier les problèmes posés à la population en la matière
- Trouver les meilleurs moyens pour accompagner et aider le public en situation de précarité énergétique, pour qu'il devienne plus actif dans la résolution de ses difficultés
- Etudier les possibilités de favoriser la réalisation de diagnostic énergétique du logement des personnes concernées
- S'appuyer pour la mise en œuvre de cette politique sur les travailleurs sociaux intervenant sur la commune, et particulièrement ceux relevant du Comité Communal d'Action Sociale (CCAS).

9. Valoriser le patrimoine et la culture

- Valoriser, notamment sous l'angle énergétique, le patrimoine forestier présent sur le territoire communal
- Trouver le meilleur équilibre entre la valorisation architecturale et urbaine du patrimoine bâti et la prise en compte des enjeux énergétiques (qualité environnementale du bâti, recours à des équipements performants...).
- Développer le conseil auprès de la population et des acteurs locaux sur la qualité patrimoniale et environnementale du parc immobilier
- Aider au développement de l'éco-tourisme et sensibiliser les touristes sur leurs impacts énergétiques.

En application de la présente Charte d'objectifs, la commune de La Roquebrussanne élaborera un Plan triennal d'actions, dont elle informera la population et les acteurs locaux, et qu'elle valorisera auprès de ses partenaires et notamment la Communauté de communes du Val d'Issole, le Pays de la Provence Verte, le Département du Var, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

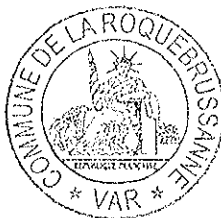
Le conseil municipal après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

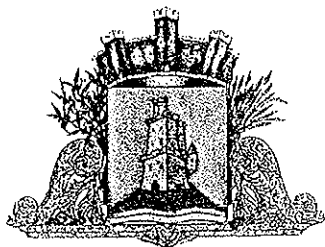
REAFFIRME sa volonté de proposer la commune à la candidature, en 2010, à l'appellation « Commune Lauréate AGIR pour l'Energie », auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour les trois prochaines années.

Pour extrait conforme

**LE MAIRE
MICHEL GROS**



MAIRIE
DE
LA ROQUEBRUSSANNE
83136



Téléphone : 04 - 94 - 37 - 00 - 90

Télécopie : 04 - 94 - 86 - 81 - 72

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2010 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix, le jeudi 29 du mois de juillet 2010 à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Roquebrussanne, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie, sous la présidence de son Maire Monsieur Michel Gros.

Date de la convocation du Conseil : 22 juillet 2010

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Présents : 13 - **Représentés** : 6 **Votants** : 19

Conseillers Municipaux présents : Mesdames et Messieurs

Michel GROS, Alain SANGLIER, Letizia CAMIER, Lionel BROUQUIER, Jean-Baptiste HAMITI, Marinette NANO, Luc VERNEY, Marie-Paule SCALISI, Jeannette LESOU, Gérard POMPEY, Frédéric LE MORT, Nathalie WETTER, Odile GUILLERM

Conseillers Municipaux représentés :

Christophe PEDOUSSAUT, pouvoir donné à Frédéric LE MORT

Denis CAREL, pouvoir donné à Lionel BROUQUIER

Suzanne BAUDINO, pouvoir donné à Luc VERNEY

Gaël BARRIAL DU BREUIL, pouvoir donné à Gérard POMPEY

Michel VEROUX, pouvoir donné à Marie-Paule SCALISI

Lionel NICOLAS, pouvoir donné à Jean-Baptiste HAMITI

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Baptiste HAMITI.

*

Objet n°6 : VALIDATION DU PLAN D' ACTIONS AGIR

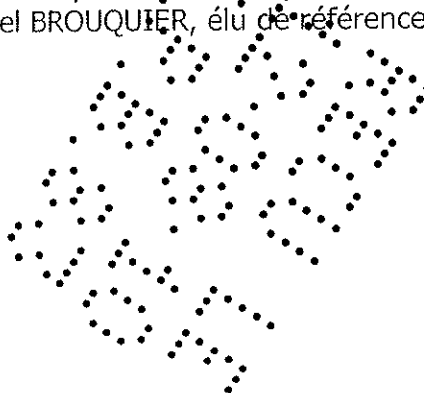
Monsieur le Maire rappelle au Conseil sa délibération du 23 avril 2010 par laquelle l'assemblée avait réaffirmé à l'unanimité sa volonté de proposer la commune à la candidature, en 2010, à l'appellation « Commune lauréate AGIR pour l'Énergie », auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour les trois prochaines années.

Le Conseil Régional PACA a accordé une subvention de 8 000,00 € par délibération DEB 09-952 du 10 juillet 2009 pour l'opération suivante : « Appel à projets collectivités lauréates AGIR pour l'énergie – année 1 ».

La commune de La Roquebrussanne affirme l'ambition d'agir localement sur l'énergie et pour le climat en région Provence – Alpes – Côte d'Azur. Elle souhaite réduire fortement la consommation énergétique du territoire communal ainsi que ses émissions de gaz à effet de serre, dans le respect des engagements européens, nationaux et régionaux.

S'inscrivant dans le programme régional « AGIR pour l'Énergie », La Roquebrussanne qui est une « Commune en marche » se dote aujourd'hui d'un « Plan d'actions » sur les trois ans à venir.

Le tableau joint rappelle les mesures indispensables et précise les mesures complémentaires retenues par la commune en indiquant l'année de réalisation prévue et le ou les pilotes de chaque action, le pilotage technique étant assuré par M^{lle} Marie-Laure BESSEYROT et M. Patrice RABEL et la coordination par M. Lionel BROUQUIER, élu de référence.



PLAN D'ACTIONS AGIR POUR L'ENERGIE DE LA ROQUEBRUSSANNE (ETAT AU 23/07/10)

ACTIONS RETENUES (I = ACTIONS INDISPENSABLES / S = ACTIONS SUPPLEMENTAIRES)		Année progra mmatio n	Pilot e(s)
I. Gérer le patrimoine communal efficacement et être exemplaire			
1	Mettre en place un outil de suivi de toutes ses consommations et de ses dépenses d'énergie et d'eau (bâtiments et équipements, éclairage public, arrosage, flotte de véhicules)	0	LB/ PR/ LCh
2	Mettre en place une base de données (associée à l'outil de suivi des consommations) des bâtiments, qui décrit leurs principales caractéristiques énergétiques	0	LB/ PR/ LCh
3	Faire un point complet des abonnements et contrats de fourniture d'énergie et d'eau, pour chaque équipement	1	LB/ PR/ LCh
4	Réaliser le bilan des dépenses et consommations, qui fait l'objet d'une présentation au Conseil Municipal et d'une diffusion à la population	1	LB/ PR/ LCh
5	Réaliser un état des lieux complet de l'éclairage public (recensement des points ; caractéristiques techniques et électriques)	0	PR
6	A partir de la base de connaissances du patrimoine bâti, identifier chaque année un ou deux bâtiments à réhabiliter du point de vue énergétique (voir démarche globale) et réaliser un audit énergétique destiné à évaluer, prioriser et programmer les travaux	1	PR
7	A partir des résultats des audits, programmer et démarrer chaque année les travaux sur au moins un bâtiment	1	PR
8	Afficher progressivement les consommations d'énergie et d'eau dans les bâtiments les plus fréquentés (mairie, écoles...), en plus de ceux qui font l'objet d'une obligation réglementaire (outil de type DISPLAY ou autre)	2	LB/ MLB
9	A partir de la base de connaissances du patrimoine bâti, chaque année, mettre en place dans au moins un bâtiment un système garantissant l'arrêt du traitement d'air (chauffage, climatisation, ventilation) et de l'éclairage pendant les périodes de non occupation	0	PR
10	S'assurer que toutes les nouvelles acquisitions de matériels techniques pour les bâtiments (traitement de l'air, éclairage, ECS, pompes, ascenseurs, robinetterie), l'éclairage public et l'arrosage sont économes en énergie et en eau	1	PR
11	Intégrer l'optimisation énergétique dans tous les programmes de construction neuve ou de réhabilitation, en s'appuyant sur un référentiel interne élaborée par la Commune ou une démarche labellisée ou certifiée	1	PR
12	Etudier l'intérêt d'équiper les bâtiments existants appropriés (c'est à dire dont les besoins en eau chaude sont relativement importants - logements, cantines, maisons de retraite, crèches, gymnases...) d'un chauffe eau solaire, en respectant les critères d'éligibilité des aides régionales (notamment de productivité spécifique)	3	PR
13	Programmer ou réaliser un équipement très performant du point de vue énergétique (neuf ou réhabilitation) pendant la période des 3 ans	1	PR

1	1	Mettre en place un plan annuel de formation à la maîtrise de l'énergie des techniciens du bâtiment (chefs d'atelier et agents techniques)	1	PR
1	5	Faire un état complet de ces contrats d'exploitation et de conduite de chaufferies, afin de programmer une renégociation et l'intégration d'un volet « MDE » dans les contrats	0	PR
1	6	Mettre en place une opération de démonstration de haute performance énergétique sur l'éclairage public (sur une zone)	2	AS / PR
1	7	Installer des équipements économes en eau dans 1 ou 2 bâtiments publics/an	0	PR
1	2	1	1	LB
		Essaimer la démarche AGIR auprès d'autres collectivités locales ou territoires		
		II. Organiser les services et développer les compétences		
2	1	Mettre en place des critères de performance énergétique et environnementale pour les achats de consommables (bureautique, fournitures de bureau, matériel de restauration, produits alimentaires, produits d'entretien...) et les appliquer systématiquement	1	LD
2	2	Diffuser le « Conseil du mois » à chaque agent	1	LD
2	3	Sensibiliser les élus à la maîtrise de l'énergie en organisant une ou plusieurs sessions de formation et d'échanges sur le sujet	0	LD
2	4	Mettre à l'ordre du jour du Conseil Municipal, une fois par an, le bilan d'étape de la charte d'objectifs et ses orientations pour l'année suivante	1	LB / LD
2	5	Mettre en place un programme annuel de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie de tous les agents	0	LD
2	6	Mettre en place des critères de performance énergétique dans tous les marchés publics de la Commune	1	LD / PR
2	8	Accompagner un site pilote (service, bâtiment communal...) dans la mise en place et le suivi d'une charte d'objectifs de réduction des consommations d'énergie et d'eau	1	LB / LD
		III. Associer et mobiliser les citoyens		
3	1	Organiser a minima une action annuelle de sensibilisation des jeunes enfants à la MDE (partenariat avec les écoles, programme d'animation des CLSH ; journée festive...)	1	CV
3	2	Construire et déployer un plan de communication pour informer régulièrement la population de l'avancement du programme "Agir pour l'énergie" (affichages, publications, réunions publiques...)	0	CV
3	3	Mettre en place une convention de partenariat avec l'EIE existant sur le territoire (organisation de permanences, participation à des manifestations, mise à disposition des documents d'information, conseils, etc...)	0	LB / CV
3	3	Offrir un "pack d'accueil" aux nouveaux habitants intégrant des conseils à la MDE	1	MLB

4			
3			
6	Publier régulièrement des articles dans le bulletin municipal ou communautaire (ou autre support)	0	CV
3			LB / CV
9	Organiser un stand « Energie » lors des manifestations publiques	1	
	IV. Associer et mobiliser les acteurs économiques		
4	Mettre en place un partenariat avec au moins un groupe d'acteurs économiques pour encourager la maîtrise de l'énergie dans les pratiques professionnelles (industriels et artisans d'une ZA, association de commerçants, professionnels du tourisme, restaurateurs, hébergeurs...)	2	LB
4			
3	Organiser ou soutenir la formation des artisans aux pratiques professionnelles intégrant la MDE	3	LB
	V. Planifier et construire la ville énergétiquement performante		
5	Mettre à disposition des plaquettes sur la maîtrise de l'énergie, et les bâtiments de très haute performance énergétique dans les services d'urbanisme (documents remis aux administrés venant pour une déclaration de travaux ou un PC)	1	MLB
5	<i>Associer et informer l'architecte conseil de la Commune de la démarche et définir ses interventions pour encourager la MDE dans les projets de construction de la Commune</i>	NON CONCE RNE	
2			LCa / MLB
5	Analyser tous les outils de planification urbaine (PLU, PADD) pour lever les obstacles et intégrer des critères d'efficacité énergétique et de développement des Energies Renouvelables	3	
3			
5	<i>Pour tous les terrains dont la Commune a la maîtrise foncière et qu'elle prévoit de céder, intégrer des recommandations « MDE » dans les documents de cession de terrain, dans les documents de réalisation des ZAC et des lotissements (charte d'objectifs, règlement, cahier des charge de session de terrain...)</i>	NON CONCE RNE	
4			
5	<i>Intégrer la dimension « énergie » dans les opérations d'amélioration de l'habitat (OPAH) de manière à ce que la mission spécifique d'animation intègre le conseil en MDE</i>	NON CONCE RNE	
5			
5		3 [A CONFI RMER]	LCa
7	Mettre en place un « conseil énergie » gratuit pour les porteurs de projet (neuf ou ancien)		
	VI. Développer la mobilité autrement		
6			
1	Mettre en place une action de sensibilisation sur les modes doux de déplacement avec les écoliers et jeunes : organisation de « marches vers l'école » pour les écoles de la Commune	3	NW
6			
2	Informers les agents au sujet des impacts des déplacements sur les consommations de carburant et les émissions de GES, et sur les alternatives à la voiture	2	LD
6			
3	Sensibiliser tous les agents municipaux à la conduite économe	2	LD
6		NON CONCE RNE	
4	<i>Elaborer et déployer un Plan de Déplacement Administration</i>		
6			
5	Identifier les "points noirs" en terme de sécurité et d'accessibilité à pied et mettre en place un programme d'amélioration	1	AS / MLB
6			
6	Informers régulièrement les citoyens sur les transports en commun disponibles sur le territoire (trajets, horaires, coûts)	0	LB
6			
8	Promouvoir le covoiturage et l'auto partage	0	LB

6			
1	Aménager des parkings pour les deux roues devant les bâtiments publics accessibles aux vélos (1 + x% chaque année)	0	AS / PR
6			
1	Mettre en place un plan de régulation et de modération du trafic routier: stationnement, limitation de vitesse, priorité aux piétons, zones piétonnes.	0	AS / PM
3			
VII. Garantir un approvisionnement en énergie et en eau durable			
7	Intégrer des critères d'économie d'énergie lors de la révision du contrat d'affermage ou inciter à les intégrer si l'autorité a été transférée à une structure intercommunale	3	AS
7		EN SUSPE ND	
2	Acheter une part d'électricité verte pour l'éclairage public (de 20% minimum)		
7		EN SUSPE ND	
3	Informers les citoyens sur les possibilités d'acheter de l'électricité verte		
7	Intégrer des critères d'économie d'énergie (lors de l'exploitation) et d'eau (lors de la distribution) lors de la révision du contrat d'affermage ou inciter à les intégrer si l'autorité a été transférée à une structure intercommunale	NON CONCE RNE	
4			
7			
5	Réaliser un réseau de chaleur bois énergie sur une zone pilote et évaluer son déploiement à une échelle plus grande	1	DC
7			
1			
0	Réaliser une étude de Zone de Développement de l'Eolien (ZDE) sur le territoire	0	LB / DC
7			
1			
1	Etudier l'opportunité de production électrique sur les réseaux d'adduction d'eau potable (turbinage)	2	DC
VIII. Lutter contre la précarité énergétique et développer la solidarité			
8	Mettre en place des formations à la précarité énergétique des travailleurs sociaux (conseillers en économie familiale, assistants sociaux) intervenant sur la commune	1	OG
1			
8	Diffuser via le CCAS des kits « économiques d'énergie » et des brochures de conseil en économie d'énergie aux familles en difficulté	1	OG
2			
8	Construire au sein du CCAS un programme d'interventions curatives et préventives à l'intention des personnes souffrant de pauvreté énergétique	2	OG
3			
8	Mettre en place un partenariat autour de la MDE avec les organismes d'habitat social pour sensibiliser les locataires et améliorer le parc	2	OG
4			
8	Soutenir la protection des forêts primaires tropicales : informer les agents et la population, exiger l'utilisation de bois certifié	1	DC
5			
8			
7	Intégrer des critères de commerce équitable dans la politique d'achat de la Commune	3	FLM
IX. Valoriser le patrimoine et la culture			
9	Elaborer un guide de l'architecture locale performante (choix des formes, aspects, choix des matériaux, intégration des capteurs etc...) et le diffuser aux porteurs de projets et architectes de la ville	1	GDB / LCa
1			
9	Réaliser un audit énergétique d'un bâtiment historique en vue d'apprécier la faisabilité de son amélioration et programmer les travaux	3	PR

2			
9			
4	Recenser les anciens moulins et micro centrales hydrauliques et étudier la possibilité de les réhabiliter	2	DC

<u>INTERVENANTS</u>		
AS	Alain SANGLIER	Elu-adjoint
CV	Claudine VIDAL	Sté civile
DC	Denis CAREL	Elu
FLM	Frédéric LE MORT	Elu
GDB	Gaël DU BREUIL	Elu
LB	Lionel BROUQUIER	Elu
LCa	Létizia CAMIER	Elu
LCh	Leïla CHERIF	Partenaire
LD	Laurence DO	Services
MLB	Marie-Laure BESSEYROT	Services
NW	Nathalie WETTER	Elu
OG	Odile GUILLERM	Elu
PM	Police Municipale	Services
PR	Patrice RABEL	Services

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- 1°) D'approuver le plan d'action AGIR tel que ci-dessus présenté,
- 2°) De disposer d'un facilitateur pour les 3 années à venir du programme, pour mener à bien ce plan d'action,
- 3°) D'affirmer sa volonté de déposer un dossier de candidature auprès de la Région PACA en septembre 2010 pour être « commune lauréate »,
- 4°) De charger Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
La Roquebrussanne, le 09 août 2010
Le Maire
Michel GROS

